



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'OTTANGE
Rue principale 57840
Tel 03 82 50 53 33 Fax 09 70 60 04 54
mairie.ottange@gmail.com
www.ottange-nondkeil.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2019

Conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, un extrait du procès verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 4 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 15

Convocation du : 29/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois d'octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, M. BRIGHI Raymond, Mme FRESCURA Marylène, M. AQUILANO Virgil, M. PHILIPPE Lionel, M. BUTHMANN Roger, Mme MAISON Patricia, M. GIACOBAZZI Roland

Etaient représentés : Mme WINTER Estelle par Mme MENICETTI Fabienne, M. GIACOBAZZI Pierre par M. GIACOBAZZI Roland, Mme LAPI Myrèse par M. BERTONI Gilles

Etait excusée : Mme RICHARD Cathy,

Etaient absents : M. SCHOEN Jean-Claude, Mme BARTEL-LAVITAL Nathalie

Secrétaire de séance : Mme FRIIO Marie-Rose

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal

N° 1 – 69/2019 Approbation du compte-rendu du 26 août 2019

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 26 août 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 août 2019

N° 2- 70/2019 Travaux économie et accessibilité PMR (Ecole Joliot Curie) : **Demande de subvention DETR**

Mme le Maire expose le projet de travaux à l'école Joliot Curie. Les façades vont être isolées, un élévateur pour Personnes à mobilité réduite va être créé. Un WC pour PMR installé au 1^{er} étage. Les portes des toilettes changées. Les gouttières et descentes d'eau remplacées. Et toutes les lampes de l'école d'Ottange, de l'école de Nondkeil et de la Mairie seront changées par des LED puis elle soumet la délibération suivante :

Mme le Maire indique que la ville souhaite entreprendre des travaux d'économies d'énergies dans certains bâtiments communaux et mise en accessibilité PMR.

Les travaux projetés sont :

Isolation thermique de l'école Joliot Curie avec traitement des façades.

Mise en place de nouvelles lampes LED à l'école Joliot Curie, école « la plume et l'encrier » et Mairie

Accessibilité PMR à l'école Joliot Curie (création d'un ascenseur et WC PMR)

Elle soumet un projet établi par le cabinet d'architecture ID'Architecture de Yutz qui s'élève à 479 702 € HT (honoraires compris).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Accepte : le projet de travaux d'économies d'énergies dans certains bâtiments communaux et mise en accessibilité PMR élaboré par le cabinet ID'Architecture de Yutz

Décide de réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Précise que les crédits seront prévus sur le budget 2020

Autorise Mme le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR pour les travaux d'économies d'énergies dans certains bâtiments communaux et mise en accessibilité PMR

Sollicite une subvention de 239 850,00 € de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Approuve le plan de financement ci-dessous

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	437 202,00	Subvention DETR (50% sollicité)	239 850,00
Honoraires	42 500,00	Ville d'Ottange (50%)	239 852,00
TOTAL	479 702,00	TOTAL	479 702,00

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 3- 71/2019 Requalification urbaine de la Grand'rue : demande de subvention Amiter

Mme le Maire expose le projet de réfection de la Gran'rue. Les travaux concernent la réfection des réseaux, enfouissement des réseaux secs création d'un parking, réfection de voirie et iront jusqu'au porche. Un plateau surélevé sera également créé dans la rue Principale devant la banque.

Elle indique que la ville va déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'AMITER.

M. Buthman demande s'il est possible de changer le sens de circulation de la rue du porche pour améliorer la visibilité au croisement entre le porche et le parking place d'Anglier.

Mme le Maire indique que cela est envisageable. Et elle soumet la délibération suivante :

Mme le Maire indique que dans le cadre de la requalification urbaine de la Grand'rue, la ville peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de l'AMITER.

Elle rappelle le projet élaboré par le cabinet ITB qui s'élève à 1 133 803,90 € HT (honoraires compris).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Accepte : le projet de requalification urbaine de la Grand'rue élaboré par le cabinet ITB.

Décide de réaliser les travaux conformément au projet présenté.

Précise que les crédits sont prévus sur les budgets 2019 et 2020

S'engage à adhérer au dispositif AMITER pour la période 2015/2020 en signant les conventions à venir

Sollicite une subvention de 340 000,00 € du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMITER

Approuve le plan de financement ci-dessous

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 084 303,90	Département Moselle (± 30 % sollicité)	340 000,00
Honoraires	49 500,00	Ville d'Ottange ± 70 %	793 803,90
TOTAL	1 133 803,90	TOTAL	1 133 803,90

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 4- 72/2019 Création d'un poste de CAE

Mme le Maire indique que depuis le début de cette année scolaire les effectifs du périscolaire sont en nette augmentation. Près de 80 enfants fréquentent le service à midi. Deux services ont dû être mis en place. Et il est nécessaire de recruter une personne pour encadrer les enfants.

Elle propose de recruter sur un emploi aidé jusqu'aux prochaines vacances de juillet. Elle indique également que la ville a obtenu de la CAF une subvention pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette.

Puis elle soumet la délibération suivante :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.), modifiant le fonctionnement des contrats aidés, est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Les C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir dans la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, il serait conclu pour une durée déterminée et l'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant étant à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide La création d'un poste de C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) au sein des services municipaux

Donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour procéder à l'embauche d'une personne pouvant entrer dans le dispositif CAE

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour définir la durée de travail

N°5- 73/2019 Périscolaire : Prise en charge d'un transport entre l'école de Nondkeil et la Cantine du Lycée Professionnel

Madame le Maire indique qu'il est indispensable que la ville mette en place un transport scolaire lors de la pose méridienne pour conduire les enfants de l'école « La plume et l'encrier » à la cantine du Lycée professionnel et retour lors de l'année scolaire 2019/2020.

Elle indique que plusieurs sociétés de transport ont été contactées et elle soumet les devis en sa possession.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de prendre en charge, lors de l'année scolaire 2019/2020 les frais de transport des enfants de l'école « La plume et l'encrier » à la cantine du Lycée professionnel lors de la pose méridienne.

Précise que ce transport s'effectuera tous les jours scolaires.

Indique que les transports seront réalisés par la société Géron pour un coût de 85,00 € par jour.

Donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour exécution de la présente décision

N° 6 - 74/2019 Périscolaire : Convention avec le LEP pour les repas du midi (avenant n°10)

Madame le Maire indique que les enfants qui fréquentent le service périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2019 prennent, comme l'année passée, leur repas au Lycée Professionnel Saint André

Pour cela elle soumet un avenant n°10 à la convention du 16 juin 2009 et précise que le prix du repas payé par la ville reste fixé à 5,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte l'avenant n°10 à la convention du 16 juin 2009, avec le LEP Saint André concernant les repas de midi du service périscolaire.

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention proposé

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution

N° 7- 75/2019 Vente d'un immeuble rue de l'usine

Mme le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2019 n° 15-33/2019 par laquelle le conseil municipal décidait de mettre en vente l'immeuble situé 17-19 rue de l'usine cadastré section 9 parcelle 121 d'une contenance de 636 m² et fixait son prix de vente à 250 000 €

Elle soumet les offres obtenues par la ville et propose de vendre ce bien à M. et Mme Leger Arnaud

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

Accepte la vente de gré à gré de l'immeuble situé 17-19 rue de l'usine cadastré section 9 parcelle 121 d'une contenance de 636 m² à M. et Mme Arnaud LEGER

Fixe son prix de vente à 250 000 €

Précise que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente

N° 8 - 76/2019 Mise en œuvre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Mme le Maire expose le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de la légalité dématérialisé)

Celui-ci permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il doit être mis en place par la signature d'une convention entre la ville et la sous-préfecture de Thionville.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de l'égalité.

Autorise Mme le Maire à signer avec M. le Sous-préfet de Thionville la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Décide de choisir le dispositif « Ixchange » et autorise Mme le Maire à conclure un contrat pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité avec JVS Mairistem.

N° 9 – Divers

Mme le Maire rappelle la pièce de théâtre salle LEON le 12 octobre

Mme le Maire fait le point sur les travaux en cours. L'impasse rue de la montagne a débuté. Une fois terminée l'entreprise va enchaîner les travaux suivants : Rond-point de la mairie, enlèvement de la poubelle devant la boulangerie, création d'un parking rue de Rumelange, réfection voirie Val de Kayl, bordures rond-point Nondkeil, Allée du cimetière.

Mme le Maire fait le point sur l'interdiction d'utiliser le dépositaire. Elle indique que de nombreux parlementaires et les associations de Maire interviennent auprès du gouvernement pour que le préfet revienne sur sa décision.

Mme le Maire fait le point sur la réunion avec l'ARS concernant le radon. Elle indique qu'une brochure a été élaborée et est à la disposition de la population.

M. Mattucci indique qu'une réunion concernant les inscriptions pour la fibre est prévue à Aumetz le 21 novembre. La population d'Ottange peut s'y rendre pour s'inscrire.

M. Philippe indique que les sapins route d'Aumetz sont malades et vont prochainement être abattus.

M. Brighi demande si la ville peut intervenir pour qu'une ligne continue soit tracée entre le dépositaire et Nondkeil. De plus il signale une camionnette stationnée tous les soirs rue de l'usine qui empiète sur la chaussée.

Mme le Maire va voir ces deux points.

Mme Padeletti rappelle que le 12 octobre la ville organise, avec les associations, les brioches de l'amitié. Toutes les personnes qui souhaitent s'associer à cette action sont les bienvenues.

Mme Friio fait le point sur la réunion de la CLECT (transferts de charges) organisée par la CCPHVA.

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 20 h 30 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

1. 69/2019 Approbation du compte-rendu du 26 août 2019
2. 70/2019 Travaux économie et accessibilité PMR (Ecole Joliot Curie) Demande de subvention DETR
3. 71/2019 Requalification urbaine de la grand'rue : demande de subvention Amiter
4. 72/2019 Création d'un poste de CAE
5. 73/2019 Périscolaire : Prise en charge d'un transport entre l'école de Nondkeil et la Cantine du Lycée Professionnel
6. 74/2019 Périscolaire : Convention avec le LEP pour les repas du midi (avenant n°10)
7. 75/2019 Vente d'un immeuble rue de l'usine
8. 76/2019 Mise en œuvre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
9. Divers

Le Maire
Fabienne MENICHETTI

